



Conseil économique et social

Distr. générale
9 août 2019
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant du Comité des forêts et de l'industrie
forestière : Questions relatives à l'accord juridiquement
contraignant concernant les forêts en Europe**

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Questions relatives à l'accord juridiquement contraignant concernant les forêts en Europe

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des informations récentes au sujet de l'accord juridiquement contraignant concernant les forêts en Europe.

Le Comité est invité à prendre note de ces informations et des derniers renseignements que lui communiquera oralement le secrétariat et à examiner la question selon qu'il conviendra.



1. À sa 106^e session, tenue à Genève le 8 juillet 2019, le Comité exécutif de la CEE a pris connaissance des informations les plus récentes au sujet de l'élaboration d'un éventuel accord juridiquement contraignant concernant les forêts en Europe.
2. Le Comité exécutif de la CEE a pris note des informations présentées dans le document informel n° 2019/29 sur un éventuel accord juridiquement contraignant concernant les forêts en Europe et a prié le secrétariat d'organiser des consultations informelles pour examiner la question plus avant.
3. La Secrétaire exécutive de la CEE, M^{me} Olga Algayerova, a répondu à la lettre contenant la décision ministérielle transmise par la Vice-Première Ministre et Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République slovaque et Coprésidente de Forest Europe, M^{me} Gabriela Matečná, l'informant de la récente décision du Comité exécutif de la CEE.
4. La première réunion informelle devrait se tenir les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019 à Genève.
5. Le secrétariat communiquera des informations et fera le point sur le processus, notamment sur les questions qui seront abordées à la première réunion informelle.
